



---

DEC105051DR06

## DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu le projet de convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités 2009-2012, et la décision n°DEC10A001DSI du 18 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7039 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et renouvellement du professeur Alain Richard en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n°7039 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/09/2010 ;

Considérant que M. Ernest GALBRUN a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les universités et de la Délégation Centre-Est du CNRS les 03, 04, 27, 28/05/2010 et les 15, 22/06/2010 ainsi que les 28, 29/06/2010 ;

M. Ernest GALBRUN, Ingénieur de Recherche INPL ;

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7039, à compter du 06/09/2010 ;

M. Ernest GALBRUN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Ernest GALBRUN est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 06/09/2010

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



Nancy-Université



CRAN – Campus Sciences – BP70239  
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex  
FRANCE

---

**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

**Jean Pierre Finance**

**Alain Richard**

Visa du président de l'Institut National Polytechnique  
de Lorraine

**François Laurent**

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.09. DR10

# Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

**Vu** la décision n°08A008DSI du 15 janvier 2009 portant création des laboratoires de recherche communs dont Mme Cathie Vix est le directeur de l'unité de recherche n°LRC 7228 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 8 novembre 2010 ;

Considérant que M Florentin Alban a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du 10 Juin 2010 à la délégation Alsace du CNRS.

Article 1

M. Florentin Alban, Assistant Ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° LRC7228 à compter du 10/06/2010

M. Florentin Alban exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Florentin Alban est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.



[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 22 Novembre 2010

Le directeur de l'unité

Cathie Vix

(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire

Président de l'UHA

Alain Brillard

# **Volume 7 : Mesures particulières**

## **07.01. Décisions de nomination**

07.01.13. DR14